

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

DECISION N° 2022/030 MP

Vu les articles L2121-29, L2122-22 al. 4°, L5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2020-117 du Conseil prise en séance du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président, Bruno MINUTIELLO,

Un contrat d'assistance technique des matériels de chauffage et centrale de traitement d'air sur les sites de la médiathèque de Lunéville ainsi que le siège de la CCTLB a été signé pour un montant de 2 337,35 € H.T. par an avec la société DALKIA – BP 7031 – PULNOY – 54272 ESSEY-LES-NANCY Cedex.

Un avenant n° 1 est établi afin d'ajouter 30 bouches clapets coupe-feu à la médiathèque de Lunéville et assurer leur maintenance annuelle pour un montant de 626,62 € H.T. par an.

DECIDE

- De signer avec la société DALKIA – BP 7031 – PULNOY – 54272 ESSEY-LES-NANCY Cedex, un avenant n° 1 pour un montant, en plus-value, de 626,62 € H.T. par an.

Fait à Lunéville, le 25 novembre 2022

Le Président,

